

ANALYSE

DE

LA POLITIQUE D'ARISTOTE.

Aristote s'est proposé, dans sa *Politique*, d'appliquer les vues de l'esprit au bonheur des sociétés. Observant les faits sociaux avec la même sagacité que les phénomènes de la nature, il estime que la politique ne fait pas les hommes, mais les prend tels que la nature les lui donne; non que dans son goût pour la réalité, il se refuse aux innovations nécessaires. « L'innovation, dit-il¹, a profité à toutes les sciences: à la médecine, qui a changé d'anciennes méthodes; à la gymnastique, et généralement à tous les arts où s'exercent les

¹ L. II, ch. v, § 11, 12, 13.

facultés humaines, et comme la politique aussi doit prendre son rang parmi ces arts, il est clair qu'on peut en porter le même jugement.... Les hommes ne doivent pas tant chercher ce qui est antique que ce qui est bon. Il ne faut pas penser que les lois écrites doivent être immuablement conservées. Mais, d'un autre côté, il faut une grande prudence dans les réformes. » Observation, réalité, progrès, sagesse, voilà tout Aristote.

Après avoir établi sans hésiter que le lien de toute association est l'intérêt, notre philosophe cherche les éléments de l'État, qui se compose de l'association de plusieurs villages; comme le village se compose de l'association de plusieurs familles; ainsi l'État vient de la nature, aussi bien que les premières associations dont il est la fin dernière; ainsi l'homme est naturellement sociable, et celui qui reste sauvage par organisation, et non par effet du hasard, est certainement ou dégradé ou supérieur à l'espèce humaine. L'État est naturellement au-dessus de la famille et de chaque individu.

Ici, Aristote formule la théorie de l'esclavage naturel, si connue et si souvent critiquée. Puis, il

passé à la théorie de la propriété, où les droits de l'individualité sont maintenus contre les opinions platoniciennes. Après la propriété, il oppose les différents modes d'acquisition, réproouve l'usure, qu'il définit de l'argent issu d'argent, et la moins naturelle de toutes les acquisitions. La vie civile et domestique mène l'écrivain à la vie politique.

Il faut remarquer la méthode historique d'Aristote : avant d'exposer les idées qui lui appartiennent, il se met à critiquer tant les travaux de ses devanciers que les constitutions connues. D'une part, le système de Platon, celui de Phaleas sur l'égalité des biens, la république idéale d'Hippodamus de Milet; de l'autre, les constitutions de Lacédémone, de Crète, de Carthage, d'Athènes; les lois de Zaleucus, de Charondas, d'Onomacrite, de Philolaüs, de Dracon, de Pittacus, d'Andromas de Rhegium, sont l'objet d'appréciations excellentes qui nous livrent à la fois la connaissance de l'antiquité et les jugements d'un esprit supérieur. Ce second livre forme une histoire de la sociabilité grecque, tant pour les institutions qui furent en vigueur que pour les idées qui occupèrent la tête des sages et des publicistes de la Grèce.

Le trait distinctif du vrai citoyen, c'est la jouissance des fonctions de juge et de magistrat ; ce qui revient à cette pensée, que la liberté c'est la puissance. On ne doit pas, dit Aristote, élever au rang de citoyen tous les individus dont l'État a nécessairement besoin. Cependant, les constitutions étant diverses, les espèces de citoyen le seront nécessairement autant qu'elles. Il y a donc plusieurs organisations politiques : quels en sont le nombre, la nature, les différences ? Le principe qui domine toutes les variétés d'organisation politique est que les constitutions qui ont en vue l'intérêt général sont pures et essentiellement justes, et que toutes celles qui n'ont en vue que l'intérêt personnel des gouvernants, viciées dans leurs bases, ne sont que la corruption des bonnes constitutions. Après avoir établi ce principe, Aristote reconnaît trois espèces principales de gouvernement : la royauté, l'aristocratie, la république ; mais ces trois espèces en enfantent trois autres ; la royauté produit la tyrannie, l'aristocratie l'oligarchie, la république la démagogie. Maintenant, à qui doit appartenir la souveraineté dans l'État ? Ce ne peut être qu'à la multitude, ou aux riches, ou aux gens de bien, ou

à un seul individu supérieur par ses talents, ou à un tyran. Aristote signale partout des écueils ; il est aussi juste envers la multitude qu'envers l'élite des hommes distingués : il conclut que la souveraineté doit appartenir aux lois fondées sur la raison ; puis il pose ce fait fondamental , qui a été reproduit par Montesquieu , que les lois se rapportent toujours à la nature de l'État. Et il faut préférer la souveraineté de la loi à celle de l'individu ; et, d'après ce principe , si le pouvoir est remis à plusieurs citoyens, ils ne doivent être que les gardiens et les serviteurs de la loi. Des trois constitutions qui ont été reconnues bonnes, la meilleure doit être nécessairement celle qui a les meilleurs chefs. Tel est l'État où le pouvoir n'appartient qu'à la vertu , qu'on le confie d'ailleurs, soit à un seul individu, soit à une race entière, soit à la multitude, et où les uns savent obéir aussi bien que les autres savent commander, dans l'intérêt du but le plus noble.

Quel serait donc le gouvernement parfait ? Il faut préciser d'abord le but suprême de la vie humaine. Ce but est le bonheur ; et l'État le plus parfait est celui où chaque homme peut, grâce aux

lois, s'assurer le bonheur par la vertu : ainsi le but suprême de la vie est nécessairement le même pour l'homme pris individuellement que pour les hommes et l'État en général. Le bonheur, qui, pour les individus comme pour l'État, est toujours en proportion de la vertu et de l'intelligence, consiste dans l'activité. Pour agir, l'État doit être constitué harmonieusement. La juste proportion pour le corps politique, c'est évidemment la plus grande quantité possible de citoyens capables de satisfaire aux besoins de leur existence, mais pas assez nombreux pour se soustraire à une facile surveillance. Le meilleur territoire sera celui qui assure le plus d'indépendance à l'État, et qui fournira, le plus possible, tous les genres de productions. La position de la cité doit être également bonne et par terre et par mer. La mer permet d'importer ce que le pays ne produit pas, et d'exporter les denrées dont il abonde. L'État doit avoir une force navale proportionnée au développement même de la cité.

Voilà les limites numériques du corps social ; quelles sont les qualités naturelles requises dans ses membres ? Les peuples qui habitent les climats

froids, dit Aristote, les peuples d'Europe sont, en général, pleins de courage; mais ils sont certainement inférieurs en intelligence et en industrie; et s'ils conservent leur liberté, ils sont politiquement indisciplinables, et n'ont jamais pu conquérir leurs voisins. En Asie, au contraire, les peuples ont plus d'intelligence, d'aptitude pour les arts; mais ils manquent de cœur, et ils restent sous le joug d'un esclavage perpétuel. La race grecque qui, topographiquement, est intermédiaire, réunit toutes les qualités des deux autres : elle possède à la fois l'intelligence et le courage; elle sait en même temps garder son indépendance et former de bons gouvernements; *capable, si elle était réunie en un seul État, de conquérir l'univers.*

On ne pouvait mieux apprécier la Grèce, son génie, et les divisions qui faisaient sa faiblesse. Il est remarquable au surplus que le précepteur d'Alexandre a une forte aversion pour la guerre. Il se plaint que les gouvernements les plus vantés de la Grèce, comme les législateurs qui les ont fondés, ne paraissent point avoir rapporté leurs institutions à une fin supérieure, ni dirigé leurs lois et l'éducation publique vers l'ensemble des

vertus; ils n'ont songé qu'à celles qui semblent devoir assouvir l'égoïsme de l'ambition. Aristote critique la constitution de Lacédémone que le fondateur a tournée tout entière vers la conquête et la guerre. Quelle meilleure preuve que le philosophe, dans la sincérité incorruptible de ses pensées, n'a jamais songé à flatter le fils de Philippe et de Jupiter? Et cependant les conquêtes d'Alexandre n'étaient pas moins raisonnables que glorieuses.

Trois choses peuvent rendre l'homme vertueux et bon : la nature, les mœurs et la raison ; il faut que ces trois choses s'harmonisent entre elles, et souvent la raison combat la nature et les mœurs, quand elle croit meilleur de secouer leurs lois. Voilà comment Aristote se prépare à traiter de l'éducation; mais avant il parle du mariage, dont il détermine l'époque à dix-huit ans pour les femmes, à trente-sept ou un peu moins pour les hommes. Il entre dans des détails curieux pour l'histoire des mœurs, sur la grossesse des femmes, l'abandon des enfants contrefaits, qui était un principe généralement reçu dans la Grèce; l'alimentation des enfants et leurs premières années.

L'éducation doit être un des objets principaux du soin du législateur. Comme l'État tout entier n'a qu'un seul et même but, l'éducation doit être nécessairement identique pour tous ses membres, d'où il suit qu'elle doit être un objet de surveillance publique et non particulière, bien que ce dernier système ait généralement prévalu, *et qu'aujourd'hui chacun instruit ses enfants chez soi par les méthodes et sur les objets qu'il lui plaît*. Nous trouvons ici l'opinion théorique d'Aristote et la preuve de la décadence du patriotisme grec. Au temps du Stagirite, les cités de la Grèce avaient perdu leur unité morale; l'éducation était abandonnée aux fantaisies individuelles, et cependant, dit Aristote, les enfants appartiennent à l'État, puisqu'ils en sont tous des éléments; donc la loi doit régler l'éducation, et l'éducation doit être publique.

En traitant de l'éducation, Aristote parle avec une justesse exquise de la musique qu'il appelle une imitation des sensations morales. Nous recommandons cet endroit à ceux qui s'occupent de l'histoire de la musique et de la poésie; ils y verront les trois espèces de chants que connaissaient les

Grecs, les motifs qui leur faisaient proscrire la flûte, et les louanges décernées à l'harmonie dorienne.

Après cette digression sur l'éducation, notre philosophe revient à sa thèse de la meilleure constitution; mais, dit-il, il ne suffit pas d'imaginer un gouvernement parfait, il faut surtout un gouvernement praticable, d'une application facile et commune à tous les États. L'homme d'État doit être capable d'améliorer l'organisation d'un gouvernement déjà constitué, et cette tâche lui serait complètement impossible s'il ne connaissait pas toutes les formes diverses de gouvernement. Aristote reprend ici son étude des constitutions, et s'engage plus que jamais dans l'exploration des faits politiques. Sa haute raison semble s'élever encore, et acquérir en même temps plus d'ampleur et de solidité. Le milieu et la fin de sa *Politique* sont marqués par trois théories, l'une sur les classes moyennes, l'autre sur les trois pouvoirs, la troisième sur les révolutions, théories qui tiennent le premier rang parmi les plus beaux résultats de la raison humaine. L'expérience des temps modernes peut encore aujourd'hui y puiser de salutaires leçons.

THÉORIE DES CLASSES MOYENNES. — La constitution n'est pas autre chose que la répartition du pouvoir qui se divise entre tous les associés, soit en raison de leur importance particulière, soit d'après un principe d'égalité commune, c'est-à-dire qu'on peut faire une part aux riches et une autre aux pauvres, ou leur donner des droits communs. Ainsi les constitutions seront nécessairement aussi nombreuses que les combinaisons de supériorité et de différence entre les parties de l'État.

C'est une erreur de faire reposer exclusivement la démocratie sur la souveraineté de la majorité, car dans les oligarchies aussi, et l'on peut même dire partout, la majorité est toujours souveraine. Il est bien plus exact de dire qu'il y a démocratie là où la souveraineté est attribuée à tous les hommes libres, oligarchie là où elle appartient exclusivement aux riches.

Il y a plusieurs espèces de démocraties et d'oligarchies. La première espèce de démocratie est caractérisée par l'égalité, et cette égalité, fondée par la loi, signifie que les pauvres n'auront pas des droits plus étendus que les riches, que ni les uns ni les autres ne seront souverains exclusive-

ment, mais qu'ils le seront dans une proportion pareille. Après cette première espèce de démocratie en vient une autre, où les fonctions publiques sont à la condition d'un cens ordinairement fort modique. Dans une troisième espèce, tous les citoyens arrivent aux magistratures, mais la loi règne souverainement. Dans une autre, il suffit, pour être magistrat, d'être citoyen à un titre quelconque, la souveraineté restant encore à la loi. Une cinquième espèce admet d'ailleurs les mêmes conditions; mais on transporte la souveraineté à la multitude, dont les décrets sont souverains à la place de la loi.

Alors le peuple prétend agir en monarque; il rejette le joug de la loi, se fait despote et accueille bientôt les flatteurs : cette démocratie est, dans son genre, ce que la tyrannie est à la royauté. De part et d'autre, mêmes vices, même oppression des bons citoyens; ici les décrets, là les ordres arbitraires. Le démagogue et le flatteur ont une ressemblance frappante. Tous deux ils ont un crédit sans bornes, l'un sur le tyran, l'autre sur le peuple ainsi corrompu. Dans la démagogie, il n'y a plus de constitution, car il n'y a de constitution qu'avec la souveraineté des lois.

Le caractère distinctif de la première espèce d'oligarchie, c'est la fixation d'un cens assez élevé pour que les pauvres, bien qu'en majorité, ne puissent atteindre au pouvoir, ouvert à ceux-là seuls qui possèdent le revenu fixé par la loi. Dans une seconde espèce, le cens exigé est considérable, et le corps des magistrats a le droit de se recruter lui-même. Une troisième espèce d'oligarchie se fonde sur l'hérédité des emplois. Une quatrième joint au principe de l'hérédité celui de la souveraineté des magistrats, substituée au règne de la loi.

A côté de la démocratie et de l'oligarchie, Aristote rappelle qu'il y a aussi l'aristocratie avec ses différentes espèces, la république vulgaire, enfin la tyrannie; puis il pénètre plus avant encore dans la nature des choses.

Le caractère spécial de la démocratie, c'est la liberté; celui de l'oligarchie est la richesse; celui de l'aristocratie, la vertu: toutes trois admettent d'ailleurs la suprématie de la majorité, puisque dans l'une comme dans l'autre la volonté du plus grand nombre des membres du corps politique a toujours force de loi.

Trois éléments dans l'État se disputent l'égalité : ce sont la liberté, la richesse et le mérite ; je ne parle pas d'un quatrième, qu'on appelle la noblesse, car il n'est qu'une conséquence des deux autres. La noblesse n'est qu'une ancienneté de richesse et de talent.

Tout État renferme trois classes de citoyens : les riches, les pauvres et les citoyens aisés, dont la position tient le milieu entre ces deux extrêmes. Si donc l'on admet que la modération et le milieu en toutes choses sont préférables, il s'ensuit évidemment qu'en fait de fortune la moyenne propriété sera la plus convenable de toutes. Elle sait, en effet, se plier aux ordres de la raison, qu'on écoute si difficilement quand on jouit de quelque avantage supérieur en beauté, en force, en puissance, en richesse, ou quand on souffre de quelque infirmité excessive de pauvreté, de faiblesse et d'obscurité.

L'association politique est donc surtout assurée par les citoyens de fortune moyenne. Partout où la fortune extrême est à côté de l'extrême indigence, ces deux excès amènent ou la démagogie absolue, ou l'oligarchie pure, ou la tyrannie.

La moyenne propriété ne s'insurge jamais. Là où les fortunes aisées sont nombreuses, il y a bien moins de mouvements et de dissensions révolutionnaires. C'est la moyenne propriété qui rend les démocraties plus tranquilles et plus durables que les oligarchies, où elle est moins répandue et a moins d'importance politique. Quand le nombre des pauvres vient à s'accroître, sans que celui des fortunes moyennes s'accroisse proportionnellement, l'État est sur son déclin, et arrive rapidement à sa ruine.

Les bons législateurs sont sortis de la classe moyenne, Solon, Lycurgue, Charondas, et plusieurs autres.

Le législateur ne doit jamais avoir en vue que la moyenne propriété. S'il fait des lois oligarchiques, c'est à elle qu'il doit penser; s'il fait des lois démocratiques, c'est encore d'elle qu'il doit s'occuper. La constitution n'est solide que là où la classe moyenne l'emporte en nombre sur les deux classes extrêmes, ou du moins sur chacune d'elles.

Aristote termine sa théorie des classes moyennes par l'invitation faite aux législateurs de ne pas accorder trop aux riches et de ne pas vouloir

tromper les classes inférieures. Il énumère les artifices spécieux dont on prétend leurrer le peuple en politique, et qui s'appliquent à cinq objets : l'assemblée générale, les magistratures, les tribunaux, la possession des armes, et les exercices du gymnase.

THÉORIE DES TROIS POUVOIRS. — Dans tout gouvernement, il est trois objets dont le législateur, s'il est sage, s'occupera par-dessus tous les autres. Ces trois points une fois bien réglés, le gouvernement est nécessairement bien organisé, et les États ne diffèrent réellement que par l'organisation différente de ces trois éléments. Le premier, c'est l'assemblée générale délibérant sur les affaires publiques; le second, c'est le corps des magistrats, dont il faut régler la nature, les attributions et le mode de nomination; le troisième, c'est le corps judiciaire. Ainsi voilà la théorie des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, que Montesquieu, dans le dernier siècle, inscrivait au commencement de son célèbre chapitre sur la constitution anglaise ¹, et dont il oubliait de renvoyer

¹ *Esprit des Lois*, l. XI, ch. vi.

l'honneur au rival de Platon, formulée avec une précision immortelle en face des excès et des contresens que présentaient au philosophe les constitutions de la Grèce. Nous ne suivrons pas Aristote dans les différentes combinaisons de l'assemblée générale, dans la répartition des magistratures, dans l'énumération de différentes espèces de tribunaux : nous nous contenterons de signaler aux publicistes ce passage, comme un fragment d'art politique qu'on ne saurait étudier avec trop de soin.

Aristote épuise l'organisation spéciale du pouvoir, dans la démocratie et dans l'oligarchie, ainsi que l'énumération des différentes magistratures politiques. On y voit comment, dans la démocratie, chacun doit commander et obéir à son tour ; comment toute fonction doit être rétribuée. La démagogie est vivement censurée. Ceux qui ont le pouvoir dans les oligarchies sont invités à dépenser leur fortune dans l'intérêt public ; mais, dit Aristote, les chefs des oligarchies font aujourd'hui tout le contraire : ils cherchent le profit plus que l'honneur, et l'on peut dire avec vérité que ces oligarchies ne sont que des démocraties réduites à quelques gouvernants.

THÉORIE DES RÉVOLUTIONS. — Pendant qu'Alexandre en Asie donnait aux affaires et aux rapports du monde une tournure nouvelle, Aristote, dans Athènes, méditait sur le passé de la Grèce. Les révolutions multipliées, les changements infinis qui depuis les temps héroïques avaient agité les cités grecques, venaient enfin se réfléchir dans la vaste pensée d'un philosophe pour s'y faire juger. L'esprit humain, pour la première fois, esquissait la théorie des révolutions, et trouvait la force d'arracher à des faits irréguliers et turbulents des leçons théoriques qu'il léguait à l'avenir. Les révolutions apparaissent dans la *Politique* d'Aristote comme un dénoûment tragique, et la méthode s'élève ici à la poésie. Pour achever ce chef-d'œuvre de philosophie politique, l'histoire vient apporter ce qu'elle a de plus pathétique en événements, en péripéties, et la raison redouble d'énergie pour dominer le spectacle qu'elle se donne à elle-même et aux autres.

Il est une cause première à laquelle il faut rapporter toutes les révolutions : les systèmes politiques, quelque divers qu'ils soient, reconnaissent des droits et une égalité analogues à leur principe,

mais tous s'en écartent dans l'application. La démagogie est née presque toujours de ce qu'on a prétendu rendre absolue et générale une égalité qui n'était réelle qu'à certains égards; l'oligarchie, de ce qu'on a prétendu rendre absolue et générale une inégalité qui n'était réelle que sur quelques points. Les uns, forts de cette égalité, ont voulu que le pouvoir politique, dans toutes ses attributions, fût également réparti; les autres, appuyés sur cette inégalité, n'ont pensé qu'à accroître leurs privilèges, et les augmenter; c'était augmenter l'inégalité. Tous les systèmes, bien que justes au fond, sont donc tous radicalement faux dans la pratique.

Les révolutions procèdent de deux manières: tantôt elles s'attaquent au principe même du gouvernement, tantôt aux personnes. Parfois aussi la révolution ne s'adresse qu'à une partie de la constitution, et n'a pour but que de fonder ou de renverser une certaine magistrature. Ainsi Lysandre voulait détruire la royauté à Sparte, et Pausanias l'éphorie.

Pour éviter les révolutions, il faut combiner ensemble l'égalité suivant le nombre, et l'égalité sui-

vant le mérite. La démocratie est plus stable et moins sujette aux bouleversements que l'oligarchie. Le peuple s'insurge peu contre lui-même, ou du moins les mouvements de ce genre sont sans importance. La république où domine la classe moyenne, et qui se rapproche de la démocratie plus que de l'oligarchie, est aussi le plus stable de tous les gouvernements.

Les causes de révolutions sont le désir du bien-être, l'ambition, l'insulte et le mépris, prodigués soit aux individus, soit à des classes de citoyens, la diversité d'origine entre les membres de la cité, la supériorité d'un homme (de là l'ostracisme), l'accroissement disproportionné de quelques classes de la république.

Les querelles particulières sont aussi une source de révolutions. Les divisions qui éclatent entre les principaux citoyens s'étendent à l'État, qui finit bientôt par y prendre part. Hestiée, Delphes, Mitylène, Épidamne, Phocée, nous en offrent la preuve par leurs tragiques dissensions.

Ceux qui ont acquis à leur patrie quelque puissance nouvelle, deviennent aussi pour l'État une cause de révolution : ou l'on s'insurge contre eux

par jalousie de leur gloire, ou eux-mêmes, enorgueillis de leur succès, cherchent à détruire l'égalité.

L'absence d'une classe moyenne ou sa faiblesse amène aussi les révolutions.

Dans la démocratie, les révolutions naissent, avant tout, de la turbulence des démagogues. Je passe sur les exemples historiques. La concentration des pouvoirs dans une seule main provoque aussi les bouleversements.

Dans les oligarchies, l'oppression des classes inférieures ou l'ambition démesurée d'un oligarque amène les changements. Les excès des oligarques, qui par leur inconduite dilapident leur fortune, la nécessité où ils se trouvent d'employer des troupes mercenaires, ou de confier le commandement de l'armée à un chef qui n'a pas épousé leurs intérêts, leurs divisions entre eux, des mariages, des procès, voilà pour eux des causes de révolution.

Dans les aristocraties, la révolution peut venir d'abord de ce que les fonctions publiques sont le partage d'une minorité trop restreinte, car l'aristocratie est aussi une sorte d'oligarchie. La misère extrême des uns, l'opulence excessive des autres, conséquence assez ordinaire de la guerre, sont en-

core des causes de bouleversements. Ajoutez-y l'infraction même du droit politique, tel que le reconnaît la constitution. Voilà pourquoi les formes démocratiques sont les plus solides de toutes, parce que c'est la majorité qui domine, et parce que l'égalité dont on y jouit fait chérir la constitution qui la donne. Le plus souvent, dans les aristocraties, les révolutions s'accomplissent d'une manière insensible et par les causes les plus minces. On néglige d'abord un point de la constitution sans importance, puis on arrive avec moins de peine à en changer un plus grave, jusqu'à ce qu'enfin on en vienne à changer le principe tout entier.

Enfin, les États sont exposés aux révolutions quand ils ont à leurs portes un État constitué sur un principe opposé au leur, ou bien quand cet ennemi, tout éloigné qu'il est, possède une grande puissance. Voyez la lutte de Sparte et d'Athènes. Partout les Athéniens renversaient les oligarchies, les Lacédémoniens les constitutions démocratiques.

Maintenant quels sont les moyens de conservation? La connaissance des causes qui ruinent les États implique la connaissance des causes qui les conservent. Il faut d'abord ne pas déroger à la loi;

l'illégalité mine sourdement l'État. En second lieu, il ne faut pas se fier à ces ruses politiques qu'on emploie contre le peuple, et que l'expérience condamne si hautement. La courte durée des fonctions est aussi un moyen de prévenir, dans les aristocraties et les oligarchies, la domination des minorités violentes. Un puissant moyen de conservation politique est encore dans la mobilité du cens, qu'il faut élever proportionnellement au niveau de la richesse publique, si elle est accrue, ou, en cas de diminution, réduire dans une mesure égale. Il faut aussi empêcher qu'aucune supériorité monstrueuse ne s'élève dans l'État. Une magistrature doit être chargée de veiller sur ceux dont la vie est peu d'accord avec la constitution, dans la démocratie avec le principe démocratique, dans l'oligarchie avec le principe oligarchique¹. Il faut aussi que les fonctions publiques n'enrichissent jamais ceux qui les occupent, car les citoyens s'indignent de penser que les magistrats volent les deniers publics, et ils ont alors deux motifs de se plaindre, puisqu'ils sont à la fois privés du pouvoir et du profit qu'il

¹ Idée de la censure romaine.

procure. Dans les démocraties, il ne faut pas permettre aux riches de faire de grandes dépenses pour le peuple; c'est le contraire dans les oligarchies.

On doit travailler à rendre la partie des citoyens qui veut le maintien de la constitution plus forte que celle qui en veut la chute. Il faut, en outre, observer la modération et la mesure en toutes choses. Bien des institutions en apparence oligarchiques ou démocratiques sont précisément celles qui ruinent l'oligarchie et la démocratie. On croit avoir trouvé le principe unique de la vérité politique, et on le pousse aveuglément à l'excès. Cette exagération déprave la constitution et finit par l'anéantir. On doit, dans les démocraties, s'occuper de l'intérêt des riches, et, dans les oligarchies, de l'intérêt du peuple.

L'éducation revient ici avec toute son importance. Si un seul citoyen est sans discipline, c'est que l'État lui-même n'en a pas.

Quels sont, dans les États monarchiques, les causes de révolution et de ruine, de stabilité et de salut? La royauté et la tyrannie sont séparées par de grandes différences. La royauté est créée par les

hautes classes, qu'elle doit défendre contre le peuple, et le tyran est créé par la masse contre les citoyens puissants, dont il doit repousser l'oppression. Le but du tyran, c'est la jouissance; le but du roi, la vertu. La tyrannie est pleine d'avidité, de défiance et d'envie. Les monarchies portent en elles les mêmes causes de révolution que les républiques. Les passions, la peur, le mépris qu'inspire le maître, comme Sardanapale, qui fut tué parce qu'il portait une quenouille; l'amour de la gloire, comme chez Dion; les agressions d'un État qui est régi par un principe contraire, voilà pour les tyrannies des causes de révolution. La royauté n'a pas à redouter les dangers du dehors, et c'est ce qui en garantit la durée. Mais elle a deux dangers intérieurs, la trahison et la tendance au despotisme. Il faut ajouter aussi une cause de ruine toute spéciale; la plupart des rois par héritage deviennent bien vite méprisables, et on ne leur pardonne pas leur excès de pouvoir. La royauté ne peut se maintenir que par la modération. Voilà qui explique sa durée si longue chez les Molosses. A Sparte, ses limites et son partage entre deux personnes la conservèrent longtemps.

La tyrannie a des moyens détestables pour durer. Elle emploie tour à tour l'espionnage, les discordes, la calomnie, les lourds travaux dont elle écrase le peuple, comme les pyramides d'Égypte, les monuments sacrés des Cypsélides, le temple de Jupiter Olympien par les Pisistratides et les ouvrages de Polycrate à Samos. La guerre est aussi un moyen d'occuper l'activité des sujets, et leur impose le besoin constant d'un chef militaire. La défiance des citoyens entre eux, leur affaiblissement, leur dégradation, voilà la politique de la tyrannie.

Le tyran peut, pour affermir son pouvoir, s'attacher à se conduire comme un véritable roi. Cette hypocrisie peut le faire durer. Qu'il embellisse la ville, comme s'il en était l'inspecteur et non le maître; qu'il affiche une piété exemplaire; qu'il porte une justice extrême dans la distribution des récompenses; qu'il évite d'allumer de graves ressentiments; qu'il recherche dans toute sa conduite la modération; qu'il se montre enfin complètement vertueux, ou du moins vertueux à demi, et qu'il ne se montre jamais vicieux, ou du moins jamais autant qu'on peut l'être. La plus longue des ty-

rannies fut celle d'Orthagoras et de ses descendants à Sicyone; elle dura cent ans. Vient en second lieu celle des Cypsélides à Corinthe; elle dura soixante-treize ans et six mois; puis celle des Pisistratides à Athènes, mais elle eut des intervalles. Il faut mentionner, enfin, les tyrannies d'Hiéron et de Gélon à Syracuse.

Comment, après cette magnifique théorie des révolutions, Aristote aurait-il pu se refuser au plaisir d'accabler Platon de sa supériorité? Il oppose, au grand tableau politique qu'il vient de présenter, la stérile obscurité du système des nombres, qui est pour Platon la clef des révolutions, et il semble se plaindre à faire de la faiblesse de son rival le couronnement de son œuvre.

Au reste, l'orgueil pouvait être permis à Aristote quand son stylet eut tracé les derniers mots de la *Politique*. Il s'était élevé, par la pensée, au sommet des choses humaines et de l'histoire connue jusqu'à lui; il avait fait passer sous ses yeux les institutions et les hommes qui avaient acquis quelque notoriété depuis l'établissement des sociétés. Le monde moral lui était familier, comme le monde naturel, et il avait mis les trésors de son génie

sous la garde d'une incorruptible justice. Aristote ne dépend de personne, ni du peuple d'Athènes, ni du roi de Macédoine. Il n'est, à vrai dire, dans les liens politiques ni de la démocratie, ni de la monarchie. Sa naissance, les circonstances de sa vie, l'ont affranchi le plus possible de tout engagement et de tout préjugé. Il a noblement usé de cette liberté précieuse; il a dit la vérité à tout le monde, aux peuples comme aux rois, et n'a pas plus épargné le tyran que le démagogue. Il n'a pas flatté la multitude; mais il a mis en lumière les avantages et les droits de la démocratie. Il est juste envers la royauté, comme envers la supériorité du génie, et en même temps il reconnaît le bon sens populaire. Quels désirs, quelles passions pourraient ternir l'intégrité de ses jugements? Il est heureux par la pensée, qu'il reconnaît seule pour maîtresse, pour guide, pour divinité. Il vit dans la vérité des choses, il écrit sous la loi de sa raison, et il ne s'informe pas si Athènes le trouve trop monarchique et le Macédonien trop démocrate.

Alexandre écrivit un jour à Aristote : « Je n'approuve pas que vous ayez donné au public vos livres

des sciences acroamatiques. En quoi serions-nous donc supérieurs au reste des hommes, si les sciences que vous m'avez apprises deviennent communes à tout le monde? J'aimerais encore mieux les surpasser en connaissances sur les objets les plus élevés qu'en puissance.» Cet égoïsme n'est-il pas le plus magnifique éloge de la science? Mais si le fils de Jupiter désirait garder pour lui seul les grands travaux de l'esprit humain, tout au contraire, aujourd'hui l'humanité veut en partager à tous la connaissance, parce qu'elle pense, avec Aristote, que le bonheur est toujours en proportion de la vertu, de l'intelligence, de la soumission à leurs lois. Et le philosophe citait, comme témoin de la vérité de cette parole, Dieu lui-même, dont la félicité ne dépend pas de biens extérieurs, mais de l'essence même de sa nature.

TABLE

DU TOME PREMIER.

	Pages
PRÉFACE.....	I
AVERTISSEMENT.....	LXIX
Chronique des marbres de Paros.....	LXXV
Olympiades.....	XCI
CHAPITRE I ^{er} . — De l'idée de la loi. — Du principe des sociétés antiques. — L'inégalité.....	4
CHAP. II. — Des temps primitifs. — Ce qu'on en peut tirer..	43
CHAP. III. — Des premières migrations et colonies. — Situa- tion et génie de la Grèce.....	23
CHAP. IV. — Théorie de la religion grecque. — Les dieux. — Les prêtres. — Les poètes législateurs.....	33
CHAP. V. — Nécessité et déification de la force. — Règne de l'héroïsme. — Expéditions lointaines.....	53
CHAP. VI. — Type religieux du législateur. — Institutions de la Crète.....	67
CHAP. VII. — Le Péloponèse. — Type politique du législateur: Lycurgue. — Époque d'Homère.....	89
CHAP. VIII. — Constitution de Sparte.....	124
CHAP. IX. — Les tyrannies.....	143

	Pages
CHAP. X. — Sagesse politique de quelques hommes.....	157
CHAP. XI. — Corinthe.....	161
CHAP. XII. — Athènes. — Solon. — Clithène. — Thémistocle.	171
CHAP. XIII. — Périclès. — Décadence d'Athènes. — Alcibiade. — Suite de révolutions.....	219
APPENDICE. — Analyse de la politique d'Aristote.....	275
